



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 10 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le dixième jour de février à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

2.2. Adoption des comptes

2.3. Vente pour taxes

2.4. Avis de motion règlement concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

2.5. Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage permettant la création de la zone RM-95

2.6. Adoption 1er projet règlement modifiant le règlement de zonage permettant la création de la zone RM-95

2.7. Etats financiers 2019

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme

3.2. Benoît Maheux lot 4 341 072

3.3. Services animaliers

4. Travaux publics

4.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (volet ERL)

4.2. Balai de rue Master clean

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention janvier 2020

5.2. Embauche pompiers

- 5.3. Plan de mise en oeuvre Service incendie St-Odilon
- 5.4. Alerte et notification de masse

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Club patinage Axel, LEUCAN)
- 6.2. Comité d'accueil nouveaux arrivants
- 6.3. Concertation immigration Beauce

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 14-02-2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Résolution 15-02-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 16-02-2020

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de janvier 2020 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 342 941,40\$.

Adoptée

2.3 Vente pour taxes

Résolution 17-02-2020

ATTENDU la transmission d'un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne autorise la transmission de cet extrait à la MRC de Robert-Cliche;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne autorise la directrice générale à retirer les dossiers dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC de Robert-Cliche;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désigne Dominique Giguère à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 14 mai 2020.

Adoptée

2.4 Avis de motion règlement portant sur l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Madame la conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 380-2020 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.5 Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage permettant la création de la zone RM-95

Madame la conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 381-2020 concernant la modification au règlement de zonage permettant la création de la zone RM-95.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.6 Adoption 1er projet règlement modifiant le règlement de zonage permettant la création de la zone RM-95

Résolution 18-02-2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la création de la zone RM-95 pour ainsi permettre la construction d'habitation multifamiliale ;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du présent projet de règlement ont été dûment donnés lors de la séance du conseil tenue 10 février 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 381-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 324-2014 et les amendements subséquents.

Adoptée

2.7 Etats financiers 2019

Résolution 19-02-2020

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne accepte le rapport financier, préparé par madame Karine Béland de la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton qui pour l'année 2019, révèle des revenus d'investissement et de fonctionnement de 2 818 392 \$, des dépenses conciliées de 2 956 028 \$ et des affectations pour 175 639 \$ pour un surplus de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 38 003 \$.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2020 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Benoit Maheux lot 4 341 072

Résolution 20-02-2020

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser l'inspecteur municipal, Mme Mélissa Chrétien, à émettre les constats d'infraction dans le dossier de M. Benoît Maheux en lien avec le lot 4 341 072.

Adoptée

3.3 Services animaliers

Résolution 21-02-2020

ATTENDU QUE l'Escouade Canine MRC 2017 offre à la Municipalité un service d'émission de médailles pour chiens et chats, de cueillette d'animaux errants et de tenue du registre de chiens dangereux;

ATTENDU QUE les prix sont les suivants:

Médailles	25\$/animal
Cueillette	Entre 25\$ et 50\$ pour un chat et 50 \$ à 90\$ pour un chien
Forfait pour les services	150\$ par mois

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'offre de l'Escouade Canine MRC 2017.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (volet ERL)

Résolution 22-02-2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 198 153 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

4.2 Balai de rue Master clean

Résolution 23-02-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE louer le balai de rue Master Clean pour l'année 2020 au coût de 5000\$ avant taxes à Agence Mécanique Courtney.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention janvier 2020

Résolution 24-02-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de janvier 2020 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Embauche pompiers

Résolution 25-02-2020

ATTENDU QU' il y a actuellement des postes vacants au service de sécurité incendie de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le Conseil municipal procède à l'embauche de Pascal Loubier, Pascal Audet et Samuel Lessard-Fortier à titre de pompiers volontaires;

QUE Kevin Vallières soit promu à titre de Lieutenant;

QUE leurs conditions de travail soient établies en vertu des politiques en vigueur.

Adoptée

5.3 Plan de mise en oeuvre Service incendie St-Odilon

Résolution 26-02-2020

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le rapport annuel du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Robert-Cliche qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

5.4 Alerte et notification de masse

Résolution 27-02-2020

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention pour la préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un système d'alerte de masse permet de rejoindre facilement les citoyens en cas de sinistre, mais aussi lors de bris d'eau ou toutes autres situations;

ATTENDU QUE CITAM offre à la Municipalité l'acquisition d'une application au coût de 2 062.50\$ avec un frais annuel de 351.25\$ et des frais de communication de 0.05\$ pour les appels et SMS et gratuit pour les courriels;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre de CITAM et d'acquérir le système d'alerte de masse.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Club patinage Axel, LEUCAN)

Résolution 28-02-2020

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un montant de 50\$ au Club de patinage Axel et 100\$ pour la collecte de fond de LEUCAN.

Adoptée

6.2 Comité d'accueil nouveaux arrivants

Résolution 29-02-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Mme Denise Roy comme représentante de la Municipalité au sein du comité d'accueil des nouveaux arrivants.

Adoptée

6.3 Concertation immigration Beauce

Une rencontre de consultation sur les structures de concertation en immigration dans les 3 MRC de la Beauce aura lieu mardi le 25 février 2020 de 8h30 à 12h à l'hôtel Le Journal à St-Joseph-de-Beauce. Mme Denise Roy est inscrite à cette rencontre.

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 30-02-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.